

LA NOTION DE « HIÉRARCHIE DES VÉRITÉS » - INTERPRÉTATION ŒCUMENIQUE

DOCUMENT D'ÉTUDE DEMANDÉ ET ADOPTÉ PAR LE GROUPE MIXTE DE TRAVAIL

INTRODUCTION

1. Durant la visite du pape Jean-Paul II au siège du Conseil œcuménique des Églises, à Genève (12 juin 1984), le pasteur Visser 't Hooft, alors secrétaire général du COE, suggéra de réaliser une étude sur la « hiérarchie des vérités ». On trouve cette expression dans le décret sur l'œcuménisme du Deuxième Concile du Vatican (1964). Cette notion a suscité des espoirs œcuméniques, mais l'expression par elle-même nécessite encore quelques clarifications quant à son emploi dans le décret et ses implications pour le dialogue œcuménique. Le Pape se montra immédiatement favorable à cette suggestion.

2. Le groupe mixte de travail (GMT) de l'Église catholique romaine et du Conseil œcuménique des Églises organisa deux consultations sur « la hiérarchie des vérités ». La première eut lieu à Bossey, en Suisse, en septembre 1985. Après une évaluation du premier rapport par le GMT, la seconde consultation se tint à Rome, en mars 1987. Le projet fut de nouveau soumis au GMT en mai 1987. Un petit groupe rédactionnel inséra les commentaires du GMT et ceux d'autres consultants. Le GMT se pencha à nouveau sur le texte en avril-mai 1988 et en février 1989, avant d'adopter la version actuelle, en janvier 1990, à titre de document d'étude pour favoriser une réflexion ultérieure sur ce thème.

3. Ce rapport est une étude œcuménique ayant pour objet de comprendre et d'interpréter l'intention du Deuxième Concile du Vatican lorsqu'il parle d'une « hiérarchie des vérités », et de présenter certaines de ses implications pour le dialogue œcuménique et le témoignage chrétien. Le rapport étudie aussi la « hiérarchie des vérités » en d'autres traditions chrétiennes, même s'il ne peut le faire que de façon approximative. Ces traditions n'emploient pas habituellement cette expression, tout en appréciant la clarification qu'elle apporte, ou l'exprime en termes différents.

CHAPITRE UN

LA DÉCLARATION CONCILIAIRE ET SON CONTENU

4. « Dans le dialogue œcuménique, les théologiens catholiques, fidèles à la doctrine de l'Église, en conduisant en union avec les frères séparés

leurs recherches sur les divins mystères, doivent procéder avec amour de la vérité, charité et humilité. *En exposant la doctrine, ils se rappelleront qu'il y a un ordre ou une "hiérarchie" des vérités de la doctrine catholique, en raison de leur rapport différent avec le fondement de la foi chrétienne.* Ainsi sera tracée la voie qui les incitera tous, par cette émulation fraternelle, à une connaissance plus profonde et une manifestation plus évidente des insondables richesses du Christ (cf. *Ep* 3, 8) » (Décret sur l'œcuménisme, n. 11).

5. Ce paragraphe se trouve dans le second chapitre du décret, qui traite de l'exercice de l'œcuménisme au sein de l'Église catholique romaine (n. 5-12), exercice qui comporte l'examen continuuel de notre « fidélité à ce que veut le Christ pour l'Église », et le devoir d'entreprendre « comme il le faut, un effort soutenu de rénovation et de réforme » (n. 4). Le dialogue doctrinal mené « avec amour de la vérité, charité et humilité » (n. 11) est essentiel pour cet exercice de l'œcuménisme. C'est pourquoi le concept de « hiérarchie des vérités » est directement lié à la tâche du dialogue œcuménique.

6. Le décret insiste sur la nécessité d'une explication droite, complète et facilement accessible de la foi catholique (n. 11) comme prémisses d'un dialogue avec les frères ». Ensuite, au cours de conversations, les communions chrétiennes expliquent leur propre doctrine plus profondément et l'expriment plus clairement, de façon à arriver à une compréhension adéquate et un jugement plus précis concernant la doctrine et la vie les uns des autres (cf. n. 9). Toujours au paragraphe 11, le décret élargit sa conception du dialogue: il s'agit d'une recherche menée ensemble à l'intérieur des mystères divins pour inciter « à une connaissance plus profonde et une manifestation plus évidente des insondables richesses du Christ ». Il faut donc comprendre que la déclaration sur une « hiérarchie des vérités » s'insère dans le cadre de cette notion de dialogue plus large et toujours en recherche.

7. Deux sources immédiates de la formulation magistérielle de « hiérarchie des vérités » permettent d'en éclairer le sens. L'archevêque Andrea Pangrazio (Italie) fut le premier à présenter cette idée au Concile (novembre 1963). Il fit observer que « pour parvenir à discerner exactement l'unité déjà existante entre chrétiens et les différences qui persistent entre eux, il (me) semble important d'accor-

der une sérieuse attention à l'ordre hiérarchique des vérités révélées par lesquelles s'exprime le mystère du Christ, et des éléments constitutifs de l'Église ». Plus tard (octobre 1964), dans un « modus » écrit ou proposition d'amendement au décret, la Cardinal Franz König (Vienne) proposa l'expression précise de « hiérarchie des vérités ». Il souligna que les vérités de foi ne s'additionnent pas de façon quantitative, mais qu'il existe un ordre qualitatif parmi elles selon leur relation respective au centre ou au fondement de la foi chrétienne (modus 49).

8. Le décret n'aborde pas la question du sens du « fondement de la foi chrétienne ». Selon la raison (ratio) officielle retenue dans le modus 49 pour

l'introduction de cette phrase, l'importance et le « poids » des vérités diffèrent en raison de leurs liens spécifiques avec le mystère du Christ et l'histoire du salut.

9. Ainsi, en employant les mots « ordre » ou « hiérarchie », le Concile voulait affirmer la nature organique de la foi. Les vérités sont articulées autour d'un centre ou d'un fondement; elles ne sont pas placées les unes à côté des autres.

CHAPITRE DEUX

LA « HIÉRARCHIE DES VÉRITÉS » DANS L'HISTOIRE CHRÉTIENNE

10. La « hiérarchie des vérités » a représenté une notion nouvelle au Deuxième Concile du Vatican. Mais cette phrase exprime en fait une réalité qui a revêtu différentes formes dans l'histoire de l'Église, comme le montrent les exemples suivants.

11. Même si les *Écritures* sont divinement inspirées dans leur ensemble et dans toutes leurs parties séparément, beaucoup ont considéré qu'il existait un ordre ou « hiérarchie » dans la mesure où certaines sections ou passages bibliques rendent plus directement témoignage à l'accomplissement de la promesse et de la révélation de Dieu en Jésus-Christ par l'Esprit Saint dans l'Église.

12. On peut considérer plusieurs sortes de « hiérarchies » selon l'autorité accordée aux *conciles* ecclésiaux et à leur contenu. La plupart des traditions chrétiennes accordent une priorité particulière aux sept conciles œcuméniques de l'Église primitive. Certaines établissent aussi une « hiérarchie » parmi ces sept conciles, estimant que ceux qui ont formulé la doctrine du mystère du Christ et de l'Esprit au sein de la communion de la Sainte Trinité doivent occuper une place prédominante par rapport aux autres conciles.

13. Les *sacrements* peuvent fournir un autre exemple de « hiérarchie » au sein du même ordre de choses concernant directement la foi. Le bap-

tême (qui pour certains inclut l'onction du saint chrême ou la « chrismation ») en tant qu'incorporation à l'Église, et l'Eucharistie en tant que centre de la vie de l'Église, revêtent une importance primordiale, alors que les autres actes sacramentels se rapportent à ces sacrements plus importants.

14. Le mystère de Jésus-Christ, considéré notamment dans sa mort et sa résurrection, est au centre de *Vannée liturgique*. Toutes les célébrations qui rythment l'année, comme Noël, l'Épiphanie, Pâques et la Pentecôte, de même que les fêtes des saints, mettent en relief différents aspects de l'unique mystère qui est toujours pleinement présent. Ainsi les diverses fêtes de l'année liturgique, avec leurs accents particuliers, sont reliées par des liens différents (*diversus nexus*) au centre ou fondement, - le mystère de Jésus-Christ.

15. Les Églises de la Réforme observent aussi une sorte de « hiérarchie » dans leur manière d'envisager les vérités de la foi chrétienne. Ces Églises estiment que l'évangile de l'action salvifique de Dieu en Jésus-Christ, attesté de façon normative par les Saintes Écritures, est l'autorité suprême à laquelle toutes les vérités chrétiennes doivent se référer. C'est en relation à l'évangile, centre de la foi, que ces Églises ont rassemblé les vérités de la foi dans des catéchismes destinés à l'édification du peuple de Dieu dans la foi, dans de nouveaux livres liturgiques, et dans des confessions de foi pour aider les pasteurs dans leur prédication et les synodes dans leurs décisions. Tout ceci implique une « hiérarchie des vérités ».

16. La tradition orthodoxe se réfère à la plénitude de la vérité, à la totalité de la révélation de Dieu. Les vérités divines révélées forment une unité indivisible, la tradition apostolique cohérente. Cette Sainte Tradition, sur laquelle repose l'unité de l'Église, représente le contenu tout entier de la foi divinement révélée. Il n'existe aucune distinction entre vérités principales et vérités secondaires, entre doctrines essentielles et non essentielles. Cette position ne signifie pas que la réflexion et les formulations théologiques orthodoxes n'accordent aucune place aux différenciations et aux distinctions. Des théologiens orthodoxes suggèrent que la notion de « hiérarchie des vérités » pourrait contribuer à distinguer les enseignements de foi permanents et communs, tels que les Symboles (credos) proclamés par les sept conciles œcuméniques et d'autres professions de foi, des enseignements qui n'ont pas été formulés ou sanctionnés par l'autorité de ces conciles. C'est ici que la différenciation peut trouver place. Cela pose, d'un autre côté, le problème de la nature de l'autorité d'enseignement dans l'Église. Les discussions œcuméniques sur la « hiérarchie des vérités » sont ainsi inséparables des voies par lesquelles l'Église formule, de par son autorité, les vérités et les contenus de sa foi.

CHAPITRE TROIS

INTERPRÉTATION

a) *Hierarchie*

17. Le décret sur l'œcuménisme emploie l'expression « hiérarchie des vérités » comme une métaphore (et met le mot « hiérarchie » entre guillemets). Cela indique un ordre d'importance *a)* qui implique une structure ordonnée *b)* dans laquelle les différents degrés remplissent différentes fonctions. Le décret applique cela à la doctrine chrétienne de deux façons. En premier lieu, il existe une différence entre les vérités doctrinales énoncées et les réalités reconnues par ces formules. Les vérités doctrinales énoncées qui expriment la foi, telles que le dogme marial, se réfèrent en dernière analyse au mystère divin et guident la vie du peuple de Dieu. En second lieu, « tout ne se présente pas sur le même plan tant dans la vie de toute l'Église que dans son enseignement; certes, toutes les vérités révélées exigent la même adhésion de foi, mais selon la plus ou moins grande proximité qu'elles ont à l'égard du fondement du mystère révélé, elles sont dans des situations diverses les unes vis-à-vis des autres et en des rapports différents entre elles » (Secrétariat pour l'unité des chrétiens: « *Réflexions et suggestions concernant le dialogue œcuménique* (1970) », IV, 4 b). Certaines vérités reposent sur des vérités principales qui les éclairent (cf. Congrégation pour le clergé, *Directoire catéchétique général* [11 avril 1971], n. 43; Congrégation pour la doctrine de la foi, *Mysterium Ecclesiae* [24 juin 1973], n. 4).

18. Certaines traditions chrétiennes, à la réflexion, perçoivent deux dimensions d'une « hiérarchie des vérités ». D'un côté, la révélation divine présente elle-même un ordre intrinsèque, comme la transition de l'Ancien au Nouveau Testament. D'un autre côté, dans la réponse de foi apportée continuellement à la révélation par le peuple de Dieu pèlerin, on peut constater un ordre des vérités influencé par les contextes historiques et culturels de temps et de lieu. Ces diverses réponses de foi apportées à la révélation ont abouti à des expressions doctrinales dont l'ordre varie et où l'accent est mis différemment selon les diverses Églises au cours des différentes périodes historiques, et selon les groupes et même les individus au sein de ces Églises. Le Deuxième Concile du Vatican reconnaît que dans l'effort d'approfondissement de la vérité révélée, les méthodes et les moyens de connaître et d'exprimer les choses divines ont été différents en Orient et en Occident et que, par conséquent, certains aspects du mystère révélé ont été parfois mieux saisis ou mieux exposés par l'une ou par l'autre tradition (Décret sur l'œcuménisme, 17).

19. Grâce au dialogue œcuménique, les Églises peuvent mieux prendre conscience de l'existence de hiérarchies ou d'ordres des vérités dans leur tradition et dans leur vie. Le dialogue peut aussi

entraîner des changements dans la façon qu'ont les Églises d'ordonner leur enseignement, ce qui peut faciliter un *rapprochement*. Les Églises de la Réforme, par exemple, reconnaissent de plus en plus la signification du ministère épiscopal dans leur hiérarchie des vérités, tandis que l'Église catholique romaine apprécie de façon nouvelle la doctrine de la justification par la foi. Ce sont là des signes de convergence.

b) *Fondement*

20. Le décret sur l'œcuménisme affirme que « le fondement de la foi chrétienne » détermine l'ordre des vérités doctrinales (n. 11). Mais que signifie le terme « fondement »? Les délibérations du Concile suggèrent de le comprendre en rapport avec le « mystère du Christ » (Pangrazio) et le « mystère du Christ et de l'histoire du salut » (modus 49). Ce contexte indique clairement que le « fondement » se réfère tout d'abord au centre ou fondement vivant et porteur de vie de la foi chrétienne elle-même, et non pas aux formulations qui l'expriment. Même si de nombreuses formules ont rendu témoignage à ce centre ou fondement, par ex. le Credo de Nicée-Constantinople ou le Symbole des Apôtres, aucune formule ne peut pleinement saisir ou exprimer sa réalité.

21. Ce fondement est avant tout la réalité sur laquelle reposent la foi et la vie chrétiennes tout entières, et par laquelle les disciples du Christ sont

constitués en communauté et forment son Corps. Ce fondement établit la véritable nature de l'Église et la soutient dans son pèlerinage. La place centrale où il est proclamé, confessé et célébré est le culte de l'Église.

22. Toute tentative pour décrire ce fondement à un niveau conceptuel doit se référer à la personne et au mystère de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Il est Celui qui a dit: « Je suis le chemin, la vérité et la vie » (Jn 14, 6). Par la vie, la mort et la résurrection du Fils du Père, Dieu est venu parmi nous pour notre salut, et l'Esprit Saint a été répandu dans nos cœurs. Par le pouvoir de l'Esprit, Dieu a établi son unique Église, rendant ses membres capables de faire l'expérience du Christ dans la foi et d'être ses témoins, et donnant pouvoir à l'Église d'aller à la rencontre de toute l'humanité jusqu'à ce que tous soient réunis dans le royaume de Dieu.

23. Les prophètes, les apôtres et les communautés apostoliques ont rendu témoignage à ce fondement dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Il est professé, dans la fidélité au premier témoignage apostolique, par les credos œcuméniques et transmis par l'Église à travers les âges.

c) *Nexus*

24. Le décret fait reposer ses affirmations relatives à une « hiérarchie de vérités » sur le fait que

ces vérités possèdent différents liens (*diversus nexus*) avec le fondement de la foi chrétienne. Qu'est-ce qui est « différent »? Comment les différentes affirmations de vérité sont-elles diversement reliées au même fondement?

25. Avant tout, l'expression du Concile ne signifie pas qu'il existe une relation plus ou moins fortuite entre ces vérités et le fondement, de sorte qu'elles seraient classées selon un caractère purement relatif et que l'on pourrait les considérer comme facultatives dans la vie de la foi. L'expression conciliaire considère encore moins les vérités de foi comme plus ou moins nécessaires au salut, ni ne suggère des degrés dans notre obligation de croire en tout ce que Dieu a révélé. Pour répondre pleinement à l'auto-révélation de Dieu dans la foi, il faut accepter cette révélation dans son ensemble. Il n'est pas question de sélectionner ou de choisir ce qu'est la révélation — notre salut. Ainsi, il n'y a pas de degrés dans l'obligation de croire tout ce que Dieu a révélé.

26. La différence du lien de chaque vérité réside dans sa plus ou moins grande proximité par rapport au fondement de la foi. Cette proximité ne nous demande pas de faire entrer chacune de ces vérités dans un système statique de concepts ordonnés. Nous devons plutôt percevoir la relation dynamique qu'une vérité donnée entretient avec le fondement dans la foi personnelle et commune, telle qu'elle est vécue par chaque membre du Corps du Christ. Nous devons voir l'importance ou la proximité ou le « poids » de chaque vérité par rapport au fondement de la foi dans la relation existentielle des chrétiens et de leurs communautés.

27. Cela suppose que les vérités qui servent à expliquer et à préserver d'autres vérités plus fondamentales n'ont qu'un lien indirect avec le fondement de la foi, ou au moins un lien qui est moins direct que celui d'autres vérités. C'est important pour la recherche de l'unité parmi les Églises, car chaque Communauté chrétienne établit un lien plus ou moins immédiat entre telle ou telle vérité et le fondement.

CHAPITRE QUATRE

IMPLICATIONS OECUMÉNIQUES ET THÉOLOGIQUES

28. La notion de « hiérarchie des vérités » comporte certaines implications pour les relations entre les Églises dans la mesure où elles tendent à une pleine communion les unes avec les autres par des voies telles que le dialogue œcuménique. Cette notion peut aider à approfondir la compréhension mutuelle et à fournir un critère qui contribuerait à faire une distinction entre les différences dans la compréhension des vérités de la foi qui sont des points de conflit et d'autres différences qui devraient ne pas l'être.

a) Implications pour la recherche de la pleine communion

29. La notion de « hiérarchie des vérités » reconnaît que toutes les vérités révélées sont rapportées au « fondement » et peuvent être articulées autour de ce « fondement » — le « mystère du Christ » — à travers lequel l'amour de Dieu est manifesté en l'Esprit Saint. Tous ceux qui acceptent et professent ce mystère et sont baptisés sont introduits dans l'union au Christ, les uns avec les autres, et avec l'Eglise de tous les temps et en tout lieu. Cette fraternité repose sur la communion de l'Esprit Saint, qui dispense différentes sortes de dons spirituels et de ministères et unit les membres en un seul corps qui est l'Eglise. Ainsi le « mystère du Christ », « le centre », « le fondement », n'est pas simplement ce que les chrétiens croient mais aussi une vie qu'ils partagent et dont ils font l'expérience.

30. Ceux qui acceptent et professent le mystère du Christ et de la Sainte Trinité, qui sont baptisés, et qui de ce fait sont des disciples de l'Esprit Saint, sont invités à le manifester par une vie de communion, par un témoignage commun, par une profession de foi commune et service de l'humanité, par une prière commune, une pastorale commune et un engagement dans le dialogue œcuménique. Cette manifestation du degré de communion qui existe déjà incite au désir d'une plus grande communion.

31. Tandis que le « fondement » commun et le baptême unissent les chrétiens les uns aux autres dans la communion de l'Esprit Saint, ils n'ont pas encore été capables de rendre cette communion parfaitement et pleinement visible. Cela est dû aux faiblesses humaines et au péché, à des désaccords théologiques et doctrinaux, à des facteurs historiques et aussi, en partie, à des différences concernant l'ordre des vérités par rapport au mystère central.

32. Dans leur reconnaissance commune du « fondement », les chrétiens séparés sont amenés à considérer de façon plus positive et plus constructive leurs différences sur la façon d'ordonner les vérités par rapport à ce fondement. Par exemple, la place qu'occupe dans les différentes Églises la doctrine de la justification par rapport au « fondement ». Ils considèrent certaines différences comme des cas de diversité légitime d'expression de la vérité commune, qui peut à juste titre caractériser la communion de l'Eglise. Par exemple, ces différences au sein de la réflexion théologique et de la pratique dévotionnelle, qui ont surgi en raison de facteurs historiques et culturels, ne sont pas nécessairement des différences concernant le fondement de la foi. La communion d'une Eglise unie et visible comportera certainement une diversité, expression propre de sa foi catholique et apostolique.

33. Cependant il existe des différences doctrinales qui constituent encore des obstacles catégo-

riques que les chrétiens doivent surmonter avant de pouvoir manifester une pleine communion dans une vie ordonnée et sacramentelle commune. Ces différences varient en importance selon leur relation au mystère central du Christ. Le dialogue œcuménique est l'un des principaux moyens qu'ont les chrétiens de mieux comprendre le poids et l'importance de ces différences et leur relation au « fondement » de notre foi commune. Dans ce dialogue, les chrétiens peuvent acquérir de nouvelles perspectives quant à leur devoir commun de redéfinir les priorités dans la foi et la pratique, et de procéder par étapes appropriées sur le chemin d'une communion plus pleine.

34. Une certaine reconnaissance de la « hiérarchie des vérités » pourrait signifier que le programme œcuménique s'appuyant sur une communion dans le « fondement » qui existe déjà, s'efforcera d'indiquer la voie d'un ordonnancement des priorités, et qui rendrait possible un progrès constant vers la pleine communion.

b) Implications pour le dialogue œcuménique

35. S'il est correctement utilisé, le concept de « hiérarchie des vérités » peut aider les catholiques qui sont responsables de l'enseignement de la foi à devenir toujours plus ouverts à une plus grande communion dans la foi au Christ, « en conduisant leurs recherches (sur les doctrines) » (Décret, n. 11) dans le dialogue œcuménique. Ceux des autres confessions chrétiennes établissent aussi un ordre des

vérités et insistent particulièrement sur cette méthode dans leurs initiatives œcuméniques. Pour les protestants, l'évangile possède un lien plus immédiat avec le fondement que le ministère qui est au service de l'évangile. Ce lien différent entraîne aussi des différences dans ce que nous avons en commun. Le fait qu'il n'y ait qu'une communion partielle entre les Eglises n'est pas seulement dû à leurs désaccords relatifs à certaines doctrines, mais aussi aux liens différents qu'elles établissent entre les vérités et le fondement de la foi. Le progrès accompli dans le dialogue œcuménique conduit à des convergences qui tendent à atténuer les différences que les Communions chrétiennes ont établies entre les liens de certaines vérités et le fondement de la foi. Plusieurs Églises, en reconnaissant cela dans leur engagement dans des dialogues bilatéraux ou multilatéraux, ressentent les débuts de telles convergences.

36. En comprenant mieux la façon dont d'autres chrétiens considèrent, expriment et vivent la foi, chaque tradition confessionnelle est souvent amenée aussi à une meilleure compréhension d'elle-même, et peut commencer à voir ses propres formulations doctrinales dans une plus large perspective. Cette expérience, ce discernement que chacune fait de l'autre sont mutuellement enrichissants. Ce processus approche respectueusement le mystère du salut et ses diverses formulations sans intention de le « réduire » à travers des formules. Il

constitue un moyen d'exprimer de façon plus appropriée les vérités de la révélation, leurs rapports internes, leur nécessité et l'éventuelle diversité de leurs formulations. En se concentrant sur le « fondement », une « hiérarchie des vérités » peut par conséquent être un instrument du renouveau théologique et spirituel qu'exige le mouvement œcuménique.

37. La notion de « hiérarchie des vérités » pourrait être utile dans le domaine de la *mzsszorz et du témoignage commun*. En particulier dans les sociétés sécularisées et très complexes, il est important de proclamer en paroles, mais aussi par la vie, les vérités fondamentales de l'évangile d'une façon qui parle et corresponde aux besoins de l'esprit humain. Le discernement de ces besoins est impératif et l'utilisation commune d'une « hiérarchie des vérités » peut faciliter un discernement œcuménique du « fondement » et donc conduire à des convergences dans la compréhension théologique pouvant clarifier le contenu d'un témoignage commun.

38. La conception contemporaine de la tâche missionnaire doit respecter et tenir compte de la richesse, de la complexité et de la diversité des cultures. Le processus par lequel la foi chrétienne est interprétée et accueillie dans diverses cultures exige une sensibilité à cette diversité. Une « hiérarchie des vérités » peut aussi être un moyen de garantir que les nécessaires expressions de foi des diverses cultures n'aboutissent pas à une perte de contenu ou à une séparation des vérités chrétiennes par rapport au fondement. En reliant le contenu de la foi et la culture, tout en établissant une distinction entre elles, la notion de « hiérarchie des vérités » peut jouer un rôle important.

39. La notion de « hiérarchie des vérités » pourrait aussi être un principe utile de la *méthodologie théologique et l'herméneutique*. Elle pourrait fournir une façon d'ordonner le travail théologique en reconnaissant à la fois la totalité organique et la cohérence des vérités de la foi, et leurs différentes places par rapport au « fondement ». Elle est *dialogique* en esprit d'autant plus qu'elle envisage « une confrontation des doctrines » au sein des traditions spécifiques et au sein d'un contexte œcuménique plus vaste. En prêtant avant tout attention à la personne et au mystère de Jésus Christ, « Celui qui est, qui était et qui vient » (Ap 1, 8), ce concept peut aider la théologie à respecter la *dimension historique* de notre recherche de la vérité et de son témoignage.

40. En se concentrant sur le « fondement » — le mystère du Christ — la notion de « hiérarchie des vérités » contient une orientation vers la pleine réalisation du Royaume de Dieu et, de ce fait, évoque dès à présent un sens de l'urgence et de la responsabilité. Cela peut éclairer la caractère dynamique de la foi chrétienne, son importance en tout temps et en tout lieu, et par conséquent servir les Églises pèlerines tenues de « discerner les signes des temps » et de donner un témoignage de leur foi et

de leur espérance dans leurs situations concrètes. En répondant aux défis du présent avec cette conscience d'une « hiérarchie des vérités », les chrétiens sont encouragés à puiser avec gratitude dans la sagesse de leurs traditions mais aussi à savoir être créatifs en cherchant de nouvelles réponses à la lumière du Royaume de Dieu qui vient.

APPENDICE

Le travail relatif au document d'étude intitulé *la notion de « hiérarchie des vérités »* a été organisé par le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens et par le secrétariat de la commission de Foi et constitution du Conseil œcuménique des Eglises.

Les personnes figurant dans la liste ci-contre ont pris part à une ou à plusieurs des rencontres ayant permis la préparation du document d'étude:

a) *Invités par le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens*

Professeur Georges Bavaud
R.P. William Henn, OFM
Dom Emmanuel Lanne, OSB
R.P. René Marié, SJ
S. Exc. Mgr Basil Meeking (Secrétaire 1985-1987)
Mgr John Mutiso-Mbinda
Mgr John Radano (Secrétaire 1987-1990)
Dr. Hendrik Witte

b) *Invités par Foi et Constitution*

Très Rév. Dr. Georges Dragas
Dr. Günther Gassmann (Secrétaire 1985-1990)
Prof. Jan Lochman
Prof. Nicolas Lossky
Dr. Mary Tanner
Frère Max Thurian

Service d'information 74 (1990/III) 86-91